



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Langouët (35)

Une politique énergétique active depuis plusieurs années



Au fil des années, la commune a travaillé sur trois orientations principales : le développement de panneaux photovoltaïques sur les toits de trois bâtiments communaux et la mise en place d'un tracker en auto-consommation dont l'électricité est revendue à un groupe d'habitants, la rénovation (école, mairie, ...) et la construction de bâtiments publics (bibliothèque...) écologiques, peu énergivores et chauffés par un réseau de chaleur bois et le développement de logements sociaux bien isolés, favorisant les énergies renouvelables (chaudières bois, solaire thermique...)

Une politique active sur les thèmes de l'énergie, du logement et de l'alimentation

Depuis vingt ans les équipes municipales et les habitants ont travaillé de concert pour réduire leur impact sur l'environnement. Cela s'est traduit par trois axes de travail qui restent toujours d'actualité : l'alimentation, l'urbanisme et l'énergie. précise Jean-Luc Dubois, maire.

- Un axe autour de l'alimentation avec notamment la [cantine bio locale](#) cuisinée sur place à base de produits issus de producteurs locaux et un conventionnement avec Le champ de patates pour transformer l'ancien terrain de foot en site de production maraîchère
- Un axe autour de l'urbanisme durable avec le développement successif d'éco-quartiers (La Prairie Madame, La Pelousière, Les Marivoles) avec une performance thermique supérieure à la réglementation en cours de l'époque et selon les projets du chauffage au bois, de la production solaire thermique ou photovoltaïque. Deux projets sont en cours : le jardin des badilles à la basse briandais et La Prairie Madame 2. La municipalité se concentrera ensuite sur la poursuite du renouvellement urbain de son centre-bourg

- Un axe autour de l'énergie avec notamment un réseau de chaleur bois qui chauffe la quasi intégralité des bâtiments publics et le développement de la production d'électricité renouvelable soit revendue sur le réseau soit auto-consommée»

➤ Tarif de contrat d'électricité

La commune employant moins de dix équivalents temps-plein (ETP) et disposant de moins de 2 millions d'€ de recettes annuelles, elle bénéficie du bouclier tarifaire pour tous ces compteurs < à 36 kVA. « Un seul de nos compteurs dépasse les 36 kVA, c'est celui de la borne électrique de recharge des véhicules électriques et nous voyons la différence en terme de charges ! »

➤ Le suivi des consommations des bâtiments

« Lorsque l'on est passé de 10 à 19 communes, la communauté de communes a décidé d'étendre le conseil en énergie partagé (CEP) à l'ensemble du territoire. L'EPCI prend en charge 50% de l'adhésion annuelle des communes au service CEP proposé par l'ALEC du Pays de Rennes » C. Jaouen, président de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné.

« Le meilleur moyen d'avancer c'est d'avoir un thermomètre pour mesurer l'action de la collectivité. Pour nous le thermomètre, c'est le conseil en énergie partagé. »

La commune peut ainsi apprécier qu'en 2021, toutes énergies confondues, elle a dépensé 22 265 € mais encaissé dans le même temps 22 008 € lié à la vente d'électricité renouvelable (panneaux photovoltaïques).

La production d'électricité par la commune représente plus du double (229%) de l'électricité consommée pour les usages municipaux.

Sur les 5,5 jours que nous consacrer l'ALEC pour son suivi annuel, une partie nous permet d'avoir un suivi des consommations en eau et en énergie de l'ensemble de nos bâtiments. L'autre partie à l'accompagnement sur des points d'amélioration . Le prochain chantier sera celui de l'amélioration de l'éclairage électrique intérieur des bâtiments »

La production d'électricité renouvelable

Depuis 2004, date de la première installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'extension de l'école, la commune a multiplié les installations de panneaux photovoltaïques. À ce jour la commune dispose donc de quatre installations dont l'électricité est revendue sur le réseau. « Les contrats que nous avons signés sur vingt ans bénéficient d'un tarif très avantageux allant de 0,34 à 0,6 €/KWh et rapportent environ 20 000 € annuels à la commune. »

Année de mise en service	Bâtiments	Type de panneaux	Surface (m ²)	Production
2004	Ecole	multicristallin	28 m ²	2980 kWh
07/2008	Mairie	multicristallin	21 m ²	3000 kWh
08/2009	Pôle enfance	monocristallin	35 m ²	5900 kWh
2011	Ateliers techniques municipaux	polycristallin	179 m ²	25 700 kWh

La commune, accompagnée notamment par la SEM Energ'IV a par ailleurs développé l'un des [premiers projets d'auto-consommation collective via un tracker photovoltaïque](#) installé juste à côté de la mairie et alimentant en complément de leur fournisseur d'électricité : la mairie, un agriculteur et neuf particuliers.

➤ Le chauffage des bâtiments au bois

La quasi-totalité des bâtiments publics (mairie, école, cantine, pole enfance, salle polyvalente, pépinière ESS) sont chauffés par un réseau de chaleur bois. Fin 2020, la chaudière qui fonctionnait en bois plaquette a été remplacée par une chaudière au bois pellets. « *Le choix de passer de la plaquette au pellets est plus un choix technique que stratégique : la précédente chaudière était alimentée en plaquette par une vis sans fin d'environ 5 mètres de long, inclinée à 45° ce qui générait des pannes régulières* ». L'installation de la nouvelle chaudière a coûté environ 80 K€ auquel a été ajouté un pilotage à distance (environ 8 K€). La chaudière consomme environ 30 tonnes de bois/an pour 1 300 m² de surface chauffée.

La nouvelle chaudière est pilotée par une application installée sur le téléphone. « *Ainsi, nous pouvons activer le chauffage des locaux de l'école à distance la veille d'une rentrée par exemple* », précise M. Dubois

La bibliothèque, située un peu plus loin, est de son côté chauffée par un petit poêle à pellet.

Quant au futur tiers-lieu, dont les travaux vont commencer prochainement, il sera réalisé en éco-matériaux avec une partie en terre réhabilitée. Sa bonne performance thermique a orienté le choix vers un chauffage par des radiateurs électriques.

➤ Éclairage public

« *Pour ce qui concerne l'éclairage public, nous avons un peu été aidés par le covid. À l'époque, les horaires ont été modifiés pour caler avec le couvre-feu et n'ont pas été remodifiés depuis* ».

Ainsi, du 1^{er} juin au 15 septembre, la commune coupe totalement l'éclairage. Du 15 septembre au 31 mai, l'éclairage est coupé à 21h et remis à partir de 6h45 pour caler avec les horaires du car scolaire. La commune, a par ailleurs :

- équipé ses récents lotissements avec un nombre de mats limité, en bois, fonctionnant avec des ampoules basse consommation
- remplacé les candélabres à boules du lotissement Bellevue par des candélabres à led en 2014 (montant : 14 830 €HT financé à hauteur de 10 008 €HT par le fonds de concours de l'EPCI)

Le dernier lotissement réalisé, Les Marivoles, ne comporte pas d'éclairage public.

➤ Mobilité électrique

Dans le cadre des territoires à énergie positive pour la croissance verte et avec le soutien d'un fonds de la caisse d'épargne, la commune avait acheté un véhicule électrique en autopartage et mis en place une borne de recharge électrique publique (22 KW) derrière la bibliothèque, branchée sur le réseau public. « *La borne permet de recharger un véhicule de type Zoé en 2 à 3h. À l'époque, le souhait était de contribuer au lancement de la mobilité décarbonée, la recharge était donc gratuite pour les usagers. Une douzaine d'habitants utilise régulièrement le véhicule* ». Deux évolutions ont été apportées :

- [La location du véhicule est maintenant gérée par la communauté de communes via un interface de réservation](#). De plus un plafond de location mensuel a été établi à 12 jours max de location/mois/utilisateur « *afin que la voiture puisse être réellement utilisée par tous et ne soit pas accaparée par quelques-uns* »
- La borne va être intégrée [au réseau Béa](#) géré par le SDE35

Rédaction mai 2023

CONTACT

Jean-Luc Dubois, maire